

Soins hospitaliers et médicaux.—Le ministère provincial de la Santé comble le déficit d'exploitation de l'hôpital général Victoria et verse aux hôpitaux agréés 50c. par jour pour chaque malade. Les municipalités sont obligées de verser un montant pouvant s'élever jusqu'à \$9 par jour pour l'hospitalisation de leurs indigents. Le ministère du Bien-être public surveille l'application d'un programme de services médicaux, à domicile et au bureau, à l'intention des bénéficiaires des allocations aux aveugles et aux mères. Ces soins sont dispensés par la Société médicale de la Nouvelle-Écosse et sont payés par la province à tant par habitant.

Hygiène mentale.—Les services hospitaliers organisés à l'intention des malades mentaux comprennent le *Nova Scotia Hospital*, où les malades suivent un traitement actif et que dirige le ministère provincial de la Santé; le quartier de psychiatrie et le dispensaire de l'hôpital général Victoria; l'école provinciale de formation pour les enfants souffrant de débilité mentale, administrée par le ministère provincial du Bien-être; et 17 hospices et hôpitaux régionaux dirigés par des agences gouvernementales locales et affectées au soin des personnes souffrant de maladie de longue durée. Des cliniques de psychiatrie, dirigées pour la plupart par le ministère de la Santé, se trouvent à Halifax, à Wolfville, Yarmouth et à Digby. Le traitement se donne gratuitement au *Nova Scotia Hospital*; mais, dans les autres institutions, les frais de maintien peuvent être réclamés aux parents des malades. Les indigents sont entretenus par leurs municipalités.

Tuberculose.—Des traitements gratuits sont fournis, sur tout dans les trois sanatoriums provinciaux et dans le sanatorium municipal d'Halifax. Plusieurs services antituberculeux, dans les hôpitaux généraux, ont cessé de fonctionner. Des médecins sanitaires régionaux s'occupent du dépistage et du contrôle post-cure.

Cancer.—Une clinique possédant des aménagements thérapeutiques de radiologie fait partie du service fourni par l'hôpital général provincial Victoria.

Poliomyélite.—Une clinique où la poliomyélite est soignée fait partie du service fourni par l'hôpital général provincial Victoria. Des succursales de cette clinique ont été ouvertes à Sydney, à Antigonish et à Yarmouth.

Maladies vénériennes.—Les services de dépistage des maladies vénériennes sont surtout fournis par les huit divisions sanitaires locales. Le traitement se donne gratuitement à la clinique antivénérienne provinciale d'Halifax ou chez des médecins privés que la province rembourse.

Soins dentaires.—Des cliniques dentaires mobiles, maintenues par les Services dentaires, soignent gratuitement les enfants des écoles rurales au-dessous de 13 ans.

Réadaptation.—Comme dans les autres provinces, les services de réadaptation des invalides, en Nouvelle-Écosse, sont dus à la collaboration qui existe entre les agences bénévoles, les groupes professionnels et les ministères du gouvernement, sous la surveillance générale d'un coordonnateur de la réadaptation, nommé par le ministère de la Santé publique. Tout récemment, un Conseil pour la réadaptation des invalides a été établi en Nouvelle-Écosse et, en 1956, un centre civil de réadaptation s'est ouvert à Halifax à l'intention des adultes et des enfants. Le ministère provincial de la Santé et l'Association antituberculeuse de la Nouvelle-Écosse unissent leurs efforts pour régler les problèmes de réadaptation qui regardent spécialement les tuberculeux.

Nouveau-Brunswick.—La Division de la santé, au ministère de la Santé et des Services sociaux, comprend les services suivants: génie sanitaire, soins infirmiers d'hygiène publique, lutte contre les maladies contagieuses, hygiène maternelle et infantile, enseignement de l'hygiène, services hospitaliers et laboratoires. Le gouvernement provincial contribue d'une manière importante au maintien des services et il collabore étroitement avec les agences de santé bénévoles ainsi qu'avec les hôpitaux.

Hygiène publique générale.—Bien que les services d'hygiène publique locaux relèvent en partie de la province et en partie des bureaux de santé de 15 sous-districts locaux, le ministère provincial de la Santé a à son emploi les six médecins-hygiénistes, qui travaillent